

19 oct 1999 -17:00

## Conseil des Ministres du 19 octobre 1999

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mardi 19+ octobre 1999, de 9h30 à 12h30, sous la présidence du Premier Ministre Guy +Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi relatif à la régularisation de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume.

Le contenu de cet avant-projet correspond à celui de l'arrêté royal du 6 octobre 1999. L'avant projet sera transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les trois jours.

Il sera ensuite déposé à la Chambre des Représentants.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mardi 19+ octobre 1999, de 9h30 à 12h30, sous la présidence du Premier Ministre Guy +Verhofstadt. Le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi relatif à la régularisation de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume. Le contenu de cet avant-projet correspond à celui de l'arrêté royal du 6 octobre 1999. L'avant projet sera transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les trois jours. Il sera ensuite déposé à la Chambre des Représentants.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)